



**BERTEAUCOURT LES DAMES
(80850)**

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 08 MARS 2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13 (dont 1 pouvoir)

L'an deux mil vingt trois

Le 08 mars à 19h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle de conseil, sous la présidence de **Monsieur MOREL Dominique – Maire**

Étaient présents : Mmes. BIGOT Magalie, BRIAU Delphine, FOURNIER Florence, GHIER Mandy, LESAGE Hélène, ROUZE Martine, MM. GACQUER Patrick, DUPONTREUE Didier, LENEUTRE Patrice, MOREL Dominique, MOREL Mathieu, ROUSSEL Sébastien,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : M. SALUA Pasilino (avait donné pouvoir à M. MOREL Dominique),

Absent : MM. DUPUIS Nicolas,

Les conditions du quorum sont réunies : on compte douze présents et un pouvoir, soit treize votants.

Le Maire ouvre la séance et nomme Monsieur Patrice LENEUTRE secrétaire.

1. AVIS DE CONVOCATION

M. le Maire rappelle l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « le délai de convocation est fixé à 3 jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

En application desdites dispositions une convocation a été envoyée 03 mars 2023 soit 5 jours francs avant la réunion de ce jour 08 mars 2023.

L'urgence tient de la validation du Conseil municipal pour l'étude des devis et le choix du prestataire pour la création des équipements sportifs et ludiques ainsi que les études financières.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la procédure d'urgence du Conseil municipal.

2. OUVERTURE DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

À 19 H 00, le maire, M. MOREL Dominique, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Avis de convocation,
- 2) Ouverture de la séance extraordinaire et approbation de l'ordre du jour,
- 3) Étude des devis et choix du prestataire pour la création des équipements sportifs et ludiques
- 4) Étude financière pour la création des équipements sportifs et ludiques,
- 5) Droit d'initiative.

3. ÉTUDE DES DEVIS ET CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CREATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LUDIQUES

Monsieur le maire présente à l'assemblée les devis reçus des sociétés sollicitées pour la création d'équipement de terrains multisport et ludique.

Trois sociétés ont adressé leur devis en mairie.

Pour le city stade :

- Groupe SAE, devis d'un montant de 93 250.00 € HT soit 111 900.00 € TTC,
- AGORESPACE SAS, devis d'un montant de 69 470.00 € HT soit 83 364 € TTC,
- RENOV'SPORT, devis d'un montant de 98 789.00 € HT soit 118 546.80 € TTC.

La société SAE a fourni un devis très détaillé, ce qui permet à l'assemblée de se prononcer rapidement.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis N° 2023-02-28-SLE-80-0082 du Groupe SAE pour un devis estimatif de 93 250.00 € HT soit 111 900.00 € TTC.

Ce devis comprend :

- Les travaux préparatoires,
- La construction d'une plateforme en béton poreux,
- Le city stade de 24 X 12 m en métal composite,
- Les accès au terrain,
- Les équipement sportifs (buts hand/foot 3x2, fonds de buts anti-vandalisme, kits baskets arrière, kits baskets latéraux et des mini-buts)
- Les panneaux d'informations réglementaires,
- Les tests de conformité.

Pour le terrain ludique tous les devis ne sont pas encore arrivés en mairie.

L'assemblée propose que la commission se réunissent ultérieurement afin d'étudier les devis pour le terrain ludique, le parcours de santé et le boulodrome.

4. ÉTUDE FINANCIERE POUR LA CREATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LUDIQUES.

Les études financières ne peuvent être réalisées sans la totalité des devis. Par conséquent, l'assemblée propose que les dossiers de financement soient montés en réunion de travail et votés lors d'un prochain conseil municipal.

5. DROIT D'INITIATIVE

- Au mois de juin 2022, l'assemblée a voté une subvention au profit de la fanfare municipale de 2 000 euros pour la réparation d'instrument de musique. La réparation ayant pris du retard, la facture est arrivée en mairie au mois de février 2023 et ne peut plus être mandatée.

Monsieur le Maire propose de reporter le vote de la subvention 2022 pour l'année 2023 et ainsi régler la facture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de régler la facture du fournisseur « BESSON » pour un montant de 2 000 euros.

- Pour le projet du city stade, de l'air de jeu ludique, du parcours de santé et du boulodrome il est nécessaire de créer une commission. Sont désignés pour cette commission :
 - o Mme. BIGOT Magalie,
 - o Mme. BRIAU Delphine,
 - o Mme. FOURNIER Florence,
 - o Mme. LESAGE Hélène,
 - o M. MOREL Dominique,
 - o Mme. ROUZE Martine.

- Delphine BRIAU, demande à ce que l'on revienne sur l'organisation des « Hauts de France » propres qui auront lieu le vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 mars. Monsieur le Maire annonce que le ramassage par les enfants de l'école le vendredi 17 mars ne pourra se faire car le matériel (gants, tabliers...) ne pourra être livré à temps.

Les équipes d'encadrement sont constituées comme suit :

Samedi 18 mars 2023 : 10Hh à 16 H	Florence FOURNIER, Martine ROUZE, Dominique MOREL, Passilino SALUA,
--------------------------------------	--

Dimanche 19 mars : 10 H à 12 H	Sébastien ROUSSEL, Magalie BIGOT, Delphine BRIAU, Hélène LESAGE, Dominique MOREL,
-----------------------------------	---

Une convocation sera envoyée aux associations très prochainement.

- La commission budget se réunira le mercredi 22 mars 2023 à 14 H 00.
- Monsieur le Maire a rappelé la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le lundi 27 mars 2023 à 19 heures.
- Une date est arrêtée pour le vote du Budget primitif au mercredi 12 avril 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. Dominique MOREL, Maire, lève la séance à 21 h 00.